

(1)
(N° 243.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 JUIN 1894.

XIV.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 1894.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La Chambre sait par la déclaration du Gouvernement, les raisons de force majeure pour lesquelles il se voit obligé de retirer le projet du Budget des Recettes et Dépenses extraordinaires. D'autre part, la Chambre a été unanime à reconnaître l'impossibilité d'entraver la marche des services de l'État et la nécessité de voter les ressources indispensables à la continuation des travaux dès aujourd'hui engagés.

Le Gouvernement a donc substitué au projet primitif, le document ci-joint qui se renferme dans les limites du strict nécessaire.

Il estime que cette simple note mise en rapport avec l'Exposé des motifs du projet distribué en premier lieu, et avec le travail du rapporteur de la section centrale qui l'a examiné, rend inutile toute justification plus ample de ces propositions modifiées.

Il est entendu que le Gouvernement représentera à la prochaine législature les crédits qu'il a été obligé de biffer du projet primitif.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

TITRE I^{er}.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1894 sont évaluées à un million neuf cent quatre-vingt-trois mille francs (fr. 1,985,000); elles se composent :

1° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	fr. 28,000 »
2° De la délivrance de titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	905,000 »
3° Des intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 »
4° Du remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	200,000 »
5° Du prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes	200,000 »
A REPORTER.	fr. 1,853,000 »

REPORT. . . fr. 1,833,000 »

6° Du produit des autres aliénations extraordinaires d'immeubles et notamment des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers 100,000 »

7° Du produit de la fabrication des pièces d'un centime 50,000 »

TOTAL. . . fr. 1,983,000 »

TITRE II.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

ART. 2.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1894 énumérées au tableau ci-annexé, des crédits à concurrence de trente-six millions six cent quarante-huit mille francs, trente-huit centimes (fr. 36,648,000 38).

Ces crédits se répartissent entre les divers Départements ministériels de la manière suivante :

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,388,100 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	12,028,013 82
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,618,486 »
— de la Guerre	5,028,400 56
— des Finances	505,000 »
— de la Justice	80,000 »
TOTAL. . . fr.	36,648,000 38

ART. 3.

Il est ouvert : 1° au Ministère des Finances, un crédit de cinq cent mille francs (500,000 fr.) pour le paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles;

2° Au Ministère des Finances, un crédit de deux millions de francs (2,000,000 fr.) pour l'exécution de la convention du 3 juillet 1890, approuvée par la loi du 4 août suivant (prêt à l'État indépendant du Congo);

3° Au Ministère des Finances, un crédit de cinquante mille francs (50,000 fr.) pour couvrir les frais de fabrication de pièces d'un centime et l'annulation de pièces de deux centimes;

4^e Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, un crédit de deux cent mille francs (200,000 fr.) destiné à faire des avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.

TITRE III.

EMPRUNT.

ART. 4.

L'excédent des dépenses autorisées par les articles 2 et 3 sur les recettes prévues à l'article 1^{er}, sera couvert tant par les ressources déjà créées relativement à des crédits extraordinaires annulés, qu'au moyen soit des bonis laissés par les Budgets ordinaires, soit d'un emprunt.

Provisoirement, le montant de l'emprunt pourra être réalisé par l'émission de bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

TITRE IV.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 5.

Le Gouvernement est autorisé à rattacher, par arrêté royal, les crédits extraordinaires reportés à l'exercice 1894, par application de l'article 6 de la loi du 24 mai 1892 et de l'article 5 de la loi du 1^{er} septembre 1893, aux crédits alloués par les articles 2 et 3 de la présente loi et à grouper les crédits concernant un même objet.

Il pourra être fait des imputations pendant trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1894, sur les crédits ouverts par les articles 2 et 3 de la présente loi. Les excédents disponibles à la fin de chaque exercice seront reportés à l'année suivante; l'article 32 de la loi sur la comptabilité de l'État est applicable à ces reports.

Donné à Bruxelles, le 12 juin 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
1^o MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Anciens services.			
Lettres, sciences et beaux-arts.			
1	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits	10,000 »	
2	Nouveau Musée des beaux-arts à Anvers.	142,000 »	
3	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat. — Acquisitions et commandes artistiques.	240,000 »	
4	Musées royaux du Parc du Cinquantenaire.	50,000 »	
5	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	80,000 »	
	Service de l'Instruction publique.		1,388,100 »
6	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités de l'Etat.	341,100 »	
7	Enseignement supérieur. — Universités de l'Etat. — Bibliothèques : Acquisitions d'ouvrages	20,000 »	
8	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	25,000 »	
9	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc. de maisons d'école primaire	500,000 »	
2^o MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
Voirie vicinale.			
10	Subsides aux communes pour travaux neufs de voirie vicinale et pour travaux de réfection extraordinaire de la voirie	1,000,000 »	
Hygiène publique et cours d'eau non navigables ni flottables.			
11	Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique et les cours d'eau non navigables ni flottables	1,000,000 »	
Routes et bâtiments civils.			
12	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire; intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de Justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II.	500,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	2,500,000 »	1,388,100 »

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CREDITS.	TOTAL par SERVICE.
	REPORT. fr.	2,500,000 »	1,588,100 »
15	Elargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles.	50,000 »	
14	Modification à l'alignement de la rue des Palais, à Bruxelles, aux abords de la place Liedts	130,800 »	
15	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	350,000 »	
16	Transfert de la Cour des Comptes dans l'ancien hôtel du Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, place Royale, à Bruxelles	100,000 »	
17	Appropriation pour un Palais du Peuple, des balles latérales de gauche du Palais du Cinquantenaire	150,000 »	
18	École de médecine vétérinaire. Travaux de construction.	100,000 »	
19	Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Gand	100,000 »	12,028,015 82
20	Id. id. id. à Hasselt.	30,000 »	
21	Palais des princes-évêques de Liège. Travaux de restauration et d'appropriation.	42,000 »	
22	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre, à Gand; restauration du monument	50,000 »	
23	Acquisition de la Maison des Bateliers, à Gand	30,000 »	
	Travaux hydrauliques.		
24	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	350,000 »	
25	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	80,000 »	
26	Canaux houillers. — Expropriations, travaux, honoraires	900,000 »	
27	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	65,000 »	
28	Escaut. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	
29	Lys. — Expropriations et travaux.	50,000 »	
30	Seine et Dyle. — Expropriations et travaux	1,150,000 »	
31	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	150,000 »	
32	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux.	40,000 »	
33	Côtes — Travaux. — Subsidés.	120,000 »	
34	Dommel	25,000 »	
35	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	10,000 »	
36	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression.	10,000 »	
	A REPORTER fr.	7,571,800 »	13,416,115 82

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT	TOTAL
		des	par
		CRÉDITS.	SERVICES.
	REPORT. fr.	7,871,800 »	13,410,113 82
	Chemins de fer en construction.		
37	Lignes de la convention-loi des 25 juillet-25 août 1885	5,000 »	
38	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anlée à celle de Namur à Givet.	900,000 »	
39	Gedinne à Houyet	1,250,000 »	
40	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	180,000 »	
41	Aubel à Bleyberg	550,000 »	
42	Chemin de fer de l'Amblève	865,615 82	
43	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles . .	5,000 »	
44	Bruxelles à Anvers (Sud)	500,000 »	
45	Ciney à Yvoir	450,000 »	
46	Blaton à Quevaucamps	150,000 »	
	5° MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
47	Chemins de fer. — Voies et travaux	9,077,000 »	
48	Chemins de fer. — Traction et matériel.	6,554,986 »	
49	Postes — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	186,000 »	17,618,486 »
50	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, etc. . .	1,100,500 »	
51	Marine. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres . . .	700,000 »	
	4° MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
53	Amélioration du casernement. — École militaire	500,000 »	
55	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles	125,000 »	
54	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	300,000 »	
55	Ligne avancée d'Anvers	1,116,172 84	
56	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	448,097 57	
57	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie	75,000 »	5,028,400 56
	A REPORTER fr.		36,063,000 38

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT	TOTAL
		en	par
		milliers.	service.
	REPORT. . . . fr.		56,063,000 38
58	Artillerie de place	2,000,000 »	
59	Voitures à bagages et à vivres	200,000 »	
60	École de pyrotechnie	116,100 15	
61	Harnachement de la cavalerie	45,600 »	
62	Boufflerie de l'infanterie et du génie	80,400 »	
63	Hôpitaux militaires.	24,030 »	
	5^e MINISTÈRE DES FINANCES.		
64	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.	50,000 »	
65	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	150,000 »	
66	Construction et ameublement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin	10,000 »	503,000 »
67	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisition d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	45,000 »	
68	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services ressortissant au Ministère des Finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	250,000 »	
	6^e MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
69	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance, de Moll	80,000 »	80,000 »
	TOTAL DU BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES fr.		58,648,000 38

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 12 juin 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.